

2 HERONS PRODUCTION

Société Par Actions Simplifiée au capital de 45 000.00 €

Siège social : 45 rue de seze

69006 LYON

879 470 912 RCS LYON

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 27 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-sept juin, à onze heures,

la société 12 H 07 représentée par Vincent Michaud, agissant en qualité d'associé unique et présidente de la société 2 HERONS PRODUCTION, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé.

L'associée unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- le texte des résolutions proposées.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associée unique :

- Approbation des comptes annuels,
- Affectation des résultats,
- Déclaration des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

PREMIERE DECISION

L'associée unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2024 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à

- 17 483.10 €, de la manière suivante :
- de reporter purement et simplement le déficit de l'exercice, s'élevant à -17 483.10 €
au compte "Report à Nouveau débiteur"

Dividendes antérieurement distribués

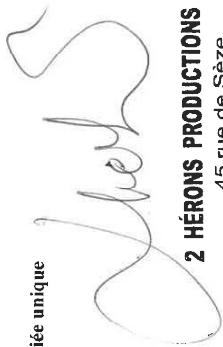
L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

TROISIÈME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et sera consigné sur le registre des décisions.

L'associé unique



2 HÉRONS PRODUCTIONS SAS

45 rue de Sèze

69006 LYON

SIRET 879 470 912 RCS LYON

42 rue Tourmeloup - 71000 MÂCON

SIRET 644 288 324 RCS Mâcon

Formulaire obligatoire (article 17 A du Code général de l'impôt)

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise **SASU 2 HERONS PRODUCTION** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**

Adresse de l'entreprise **45 rue DE SEZE 69056 LYON** Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **87947091200012** Néant

				Exercice N c/o n le 31/12/2024		
		Dot 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		22 500		22 500		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Prais d'établissement *	AB	AC			
	Prais de développement *	CX	CQ			
	Cessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
	Fonds commercial (I)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	17 568		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV	65 208		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	BI			
	TOTAL (II)	BJ	BK	17 568	65 208	
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
	En cours de production de biens	BN	BO			
	En cours de production de services	BP	BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 957	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...)	CD	CE		
Disponibilités		CF	CG	89		
Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI			
TOTAL (III)	CJ	CK		2 047		
Comptes de régularisation	Prais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	17 568	89 755	
Retenues : (1) Dote droit au bail :		CP				
Classe de réserve de propriété *	Immobilisations :					
		Stocks :				
			(3) Part à plus d'un an	CR		
			Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2032

Formulaire obligatoire article D1 A
du Code général des impôts

CERTIFIÉ CONFORME

A L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise		SASU 2 HBRONS PRODUCTION		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :22.500.....)	DA	45 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DE	(6 706)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(17 483)		
	Subventions d'investissement	DJ	8 000		
Provisions réglementées *	DK				
TOTAL (I)	DL	28 810			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	294		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	50 912		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 514		
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 223		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	5 000			
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	60 944			
Ecart de conversion passif*	(V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	89 755			
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	60 944			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	294			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le tableau n° 2053

CERTIFIÉ CONFORME

Désignation de l'entreprise : SASU 2 HERONS PRODUCTION		A L'ORIGINAL		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	PC		
	Production vendue { bienes * services *	FD	FE	PF		
		FG	FH	PI 11 115		
		FJ	FK	PL 11 115		
	Chiffres d'affaires nets *			PM		
	Production stockée*			PN		
	Production immobilisée*			PO		
	Subventions d'exploitation			PP		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			PQ		
	Autres produits (1) (11)			PR 5 625		
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 16 740		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW 32 276		
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX 418		
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements (14) - dotations aux provisions*			GA 3 464	
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 36 158		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG (19 418)		
résultats et cotisations	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	CH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	CI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			CJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			CK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			CL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			CM		
	Différences positives de change			CN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			CO		
Total des produits financiers (V)				CP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			CQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)			CR		
	Différences négatives de change			CS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			CT		
Total des charges financières (VI)				CU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				CV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II) + III - IV + V - VI)				GW (19 418)		

(BENVOIS : voir tableau n° 2052) * Des explications concernant cette rubrique sont demandées dans la notice n° 2023.

Désignation de l'entreprise		SASU 2 HIRONS PRODUCTION		CERTIFIÉ COMPTABLE		Néant <input type="checkbox"/>		
				A L. LIQUIDATION				
				Exercice N				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	2 000			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	2 000			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	65			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	65			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	1 935			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			IJ					
Impôts sur les bénéfices * (X)			IK					
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				IL	18 740			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				IM	36 223			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				IN	(17 483)			
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO				
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	IY				
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	JG				
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	1 192			
			- Crédit-bail immobilier	HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IR				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK				
	(8a)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		IX				
	(8c)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IC				
			amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	ID				
	(9)	Dont transferts de charges		AI				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			AI			
			(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		AJ				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		AK				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives A6	obligatoires A9				
			Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):			Exercice N				
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
Pénalités, amendes fiscales et pénales				65				
Subventions d'investissement virées au résultat						2 000		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:			Exercice N				
				Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des évaluations concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 201.

M